

The background of the entire page is a stylized cow print pattern. It consists of irregular, organic shapes in white and light blue on a darker blue background. The shapes vary in size and orientation, creating a classic cow print effect.

la coopération laitière

Rapport d'activité

2020

Editorial

2020...une année si particulière !

La crise sanitaire a généré son lot de bouleversements. Crise mondiale aux conséquences multiples à la fois humaines, sociales et économiques, elle a, en quelques mois, transformé nos vies, nos modes de travail et nos rapports sociaux.

Mais cette année si particulière a aussi eu l'effet de révéler les forces de notre organisation. La coopération laitière s'est en effet très fortement impliquée durant ses derniers mois, en repoussant comme beaucoup ses propres limites et en veillant toujours à mailler les actions entre-elles pour être plus efficace. Si l'heure n'est pas encore au bilan, nous pouvons d'ores et déjà reconnaître notre efficacité collective: avec la mise en place rapide et le déploiement de mesures opérationnelles, la réaffirmation de notre rôle dans la chaîne alimentaire française et la défense de nos intérêts auprès des instances publiques françaises et européennes.

2020 s'est aussi une année de projets durant laquelle il a fallu nous mobiliser, agir et innover. Notre ambition pour l'avenir reste inchangée, continuer de le préparer en relevant les défis indissociables les uns des autres que sont la compétitivité, les transitions agroécologiques et le renouvellement des générations. Comme vous le verrez dans les pages de ce rapport, nous nous sommes attachés à maintenir le lien avec vous tous, à vous accompagner au regard de vos besoins et à défendre vos intérêts au plus près de vos enjeux.

Notre section continue de se structurer. Au national, par son implication dans les travaux menés au sein de La coopération agricole, du Cniel, d'Atla et aux côtés des interprofessions France Brebis Laitière et de l'ANICAP. En parallèle nous agissons au régional, pour donner plus de poids à nos actions. 2021 verra la mise en place d'une campagne de notoriété et d'influence territoriale sous la bannière « Coops, lait & territoires » pour réaffirmer la place et le rôle qu'occupent les coopératives laitières au cœur de nos campagnes françaises. Nos enjeux se défendent aussi bien sûr quotidiennement auprès de l'opinion, des pouvoirs publics et de l'UE. La coopération laitière est activement impliquée dans les débats liés aux Etats Généraux de l'Alimentation, à la Souveraineté alimentaire ou encore à la Loi climat qui fixe des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique de notre pays. Nous veillons de près les mesures liées au Plan de relance initié par gouvernement, agissons sur les questions relatives au bien-être animal et à la responsabilité sociétale et environnementale de nos entreprises. La liste n'est pas exhaustive et illustre la diversité des défis auxquels nous devons faire face.



Damien LACOMBE
Président

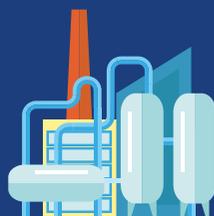
Les chiffres-clés des coopératives laitières

Exercice 2019



55%

du lait de vache collecté en France



240

Coopératives laitières



12,6 M

Milliards d'€ de CA*

*Toutes activités confondues



13,4 M

Milliards de litres de lait collectés

98%

Lait de vache

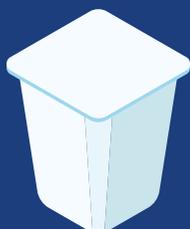
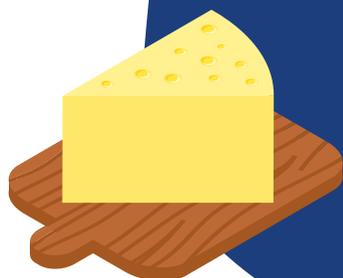
2%

Lait de chèvre/brebis



45%

du lait transformé



24%

Du volume du lait collecté porte la mention **AOP/IGP**

10%

Du volume du lait collecté porte la mention **Montagne**

3%

Du volume du lait collecté porte la mention **Bio**

9%

Du volume du lait collecté porte une mention valorisante (**lait de pâturage, lait issu d'animaux sans OGM...**)

Les Hommes

52 500

Associés-coopérateurs
et producteurs de lait

23 100

Salariés

750

Nouveaux adhérents dont
92% sont des jeunes installés

60%

des installations dans la filière

29 600

Points de collecte



Export

2,4 M€

de chiffre d'affaires

23%

du CA total des coopératives laitières



Actualités

2020 : une année bousculée par la crise sanitaire

L'équipe de La coopération laitière s'est mobilisée: pour accompagner au plus près de leurs besoins les coopératives laitières, pour faciliter la continuité du service aux adhérents, pour assurer le bon fonctionnement de la section, pour informer le réseau de l'évolution de la situation et des mesures à mettre en place au sein des coopératives et à l'échelle de la filière laitière et enfin pour défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Associées à tous les acteurs de la filière, les coopératives laitières ont dû faire face ces derniers mois à des défis sans précédent :

- **Des pertes massives de débouchés liées au confinement, à l'arrêt de la consommation hors foyer, à la fermeture de nombreux marchés de plein air et à celles des frontières. L'export par les coopératives représentant 23% des produits laitiers français en valeur,**
- **Des problématiques de stockage dans un marché déjà saturé et avec une production de lait qui a atteint au printemps son pic de collecte annuel avec la mise à l'herbe des troupeaux,**
- **Des changements de la consommation des ménages qui se sont tournés vers des produits de première nécessité (lait, crème, beurre) au détriment d'autres produits laitiers : les produits Bio, les fromages AOP et aussi les fromages de tradition du rayon coupe,**
- **Enfin, des problématiques sociales et sanitaires qui sont apparues lors des confinements successifs avec des enjeux de main-d'œuvre et des problèmes logistiques;**

Active au sein du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL) et de La coopération agricole, la section laitière s'est investie avec détermination et responsabilité pour assurer la continuité de l'activité et défendre la pérennité des coopératives laitières.

- **En réaffirmant le rôle des coopératives laitières dans la chaîne alimentaire française,**
- **En défendant les mesures nécessaires pour les coopératives laitières et la filière laitières auprès du gouvernement et de l'UE,**
- **En valorisant l'image des coopératives laitières à travers leurs actions et leur implication pendant la crise;**

En menant des actions directes et complémentaires pour renforcer nos actions :

- **En relations presse pour illustrer les réalités du terrain des coopératives laitières (sur la période mars – sept : diffusion de 2 communiqués de presse, 12 interviews de Damien Lacombe avec les médias économiques et généralistes, 120 retombées presse sur la période / 80K impressions sur notre compte Twitter),**

« Face à la crise sanitaire, les coopératives laitières ont su s'organiser afin de pouvoir adapter la production et répondre à la demande de la distribution. Si les ventes en GMS ont été au rendez-vous, la situation n'est pas salubre pour toutes les coopératives du secteur » **LSA**

« Dans un contexte totalement inédit et, par certains aspects, irrationnel, les coopératives sont hyper engagées et réalisent un travail remarquable pour s'adapter » **Les grands troupeaux**

- En lien avec les coopératives laitières pour informer et relayer les actions,



- En relation avec les pouvoirs publics pour influencer la réglementation :
 - Par la rédaction de nombreux courriers à près de 150 parlementaires (issus du Sénat ou de l'Assemblée nationale) pour dénoncer les problématiques relatives aux pratiques contractuelles dans le secteur laitier en période de crise et réaffirmer les enjeux de la sortie de crise pour les coopératives laitières,
 - Par des remontées d'informations régulières vers les services de l'État et en lien avec La coopération agricole, ATLA et le CNIEL, nous nous sommes attachés à relayer les consignes et dispositions gouvernementales sur le terrain tout en faisant remonter les demandes spécifiques du réseau aux décideurs publics.

Lors de cette période si inédite, les coopératives laitières ont prouvé leur capacité à relever le formidable défi de maintenir l'activité sur l'ensemble de la chaîne en continuant à assurer une alimentation saine, de proximité et de qualité, accessible à tous.

Gérer les priorités sans perdre de vue le long terme

La crise aura également eu pour effet de nous amener à innover, à faire évoluer nos méthodes de travail et à gagner en agilité pour maintenir la proximité avec les coopératives de notre réseau et la continuité des services apportés aux adhérents :

- **Maintien de l'animation des groupes de travail : comités techniques, groupe bio, animation d'ateliers « Gouvernance-Vie coopérative » autour du lancement de l'outil Cooplait, organisation d'une conférence sur le bien-être animal...**
- **Veille et prospective autour des enjeux de transitions agroécologiques, d'attentes sociétales (qu'il s'agisse de sécurité alimentaire ou de bien-être animal) ou encore liée au contexte général, technique, économique et réglementaire dans lequel nous évoluons.**
- **Suivi, accompagnement et actions proactives en matière de communication et d'influence dans les débats parlementaires autour des Etats généraux de l'Alimentation, des négociations commerciales, des mesures d'urgence et d'avenir qui sont au cœur du plan de relance initié en septembre dernier par le gouvernement.**

Parallèlement à ces actions, La coopération laitière s'est attachée à maintenir le cap et à continuer d'agir en perspective de ses enjeux à moyen et long terme : pour le renouvellement des générations et l'attractivité de notre modèle, par la mise en avant de la dimension territoriale des coopératives laitières, par la défense des enjeux de compétitivité des entreprises (économique, sociale, environnementale) et enfin par la prise en compte des attentes sociales.

Si la crise a su révéler la place centrale qu'occupent nos métiers et notre secteur d'activité dans la société ainsi que la force de nos organisations et notre capacité de mobilisation, elle a aussi réexprimé la nécessité de nous mobiliser avec force et conviction pour défendre nos intérêts. 💧



Plans de filière

En conclusion du chantier 1 des EGA consacré à la création et à la répartition de valeur, le président de la République demande à chaque interprofession un plan de filière pour les cinq prochaines années. Ils sont déposés au gouvernement en décembre 2017. Depuis, les filières travaillent à mettre en place les différentes actions.

Plan de filière « lait de vache »

Après un travail de consensus, les acteurs représentés au sein du Centre national interprofessionnel de l'Economie laitière (Cniel) affiche leur ambition pour la filière de lait de vache : « une France laitière compétitive, attractive, et fidèle à son modèle de diversité qui prend toute sa place sur les marchés français, européens et mondiaux ». Cette ambition se concrétise autour de trois axes principaux :

- Renforcer le dialogue et la transparence pour des négociations commerciales plus réactives et équitables ;
- Créer une démarche volontaire de responsabilité sociétale pour l'ensemble de la filière laitière « France, Terre de Lait » ;
- Offrir aux consommateurs des produits laitiers diversifiés et conformes à leurs attentes.

Premier axe : renforcer le dialogue et la transparence pour des négociations commerciales plus réactives et équitables

Pour atteindre l'objectif affiché, plusieurs travaux sont menés tout au long des années 2018, 2019 et 2020 :

- La construction d'outils économiques. Le tableau de bord des indicateurs économiques destiné à l'amont de la filière et validé par la Commission européenne en décembre 2019 est diffusé mensuellement depuis. Deux guides de bonnes pratiques contractuelles, un sur la relation producteurs – transformateurs et un sur la relation transformateurs – distributeurs, sont également disponibles. Le premier associe le réseau des

Organisations de Producteurs (OP) et le second la distribution ;

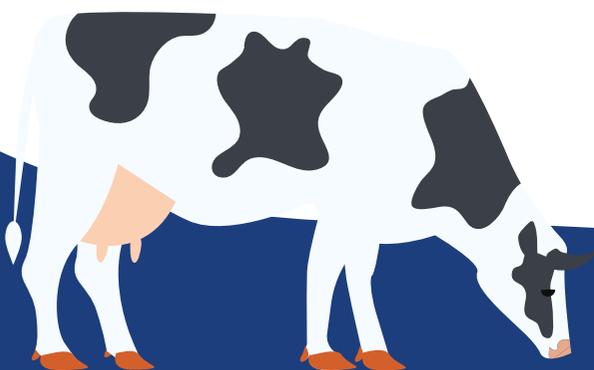
- L'intégration du 4^{ème} collège du commerce, de la distribution et de la restauration dans l'interprofession au 1^{er} janvier 2020. Le 4^{ème} collège est constitué des fédérations suivantes : la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la Fédération du Commerce coopératif et Associé (FCA), RestauCo pour la restauration collective en gestion directe, le Syndicat National de la Restauration Collective concédée (SNRC), la Fédération des Fromagers de France (FFF) et Agores (restauration territoriale). Ces nouvelles fédérations intègrent progressivement les différentes instances du Cniel permettant un éclairage complémentaire sur ce maillon en contact direct avec les consommateurs ;
- L'intensification du dialogue avec les OP.

Deuxième axe : créer une démarche volontaire de responsabilité sociétale pour l'ensemble de la filière laitière « France, Terre de Lait »

Depuis début 2018, à la demande du Conseil d'administration, le Cniel construit, avec ses collèges, une démarche de responsabilité sociétale pour la filière laitière, établie en respectant les principes de la norme ISO 26 000. Un premier socle fixe les engagements pris par la filière laitière française à 2025.

Cette démarche incluse dans la stratégie de la filière laitière est devenue incontournable pour répondre aux enjeux sociétaux de façon crédible ainsi qu'aux attentes des marchés et permettre la (re)construction de valeur pour le secteur. Elle a pour objectif de :

- Construire une stratégie pérenne, durable, pour la filière laitière, comprise et déployée par les acteurs de la filière et acceptée par la société ;
- Faire valoir nos modèles et mieux valoriser les spécificités françaises et permettre la création de valeur pour l'ensemble des acteurs de la filière ;
- Développer la capacité à répondre aux interrogations des parties prenantes et des clients.



Cette démarche « France, Terre de Lait » s'articule autour de la quadruple performance: économique et social, sanitaire, alimentaire, production durable.

En septembre 2020, le premier rapport de Responsabilité Sociétale de la filière laitière est publié.

La filière poursuit en 2020 le dialogue avec ses parties prenantes externes. La phase de concertation avec les associations de protection de l'environnement et de protection animale, lancée en novembre 2018, se poursuit en 2020 et en 2021. Une consultation des associations de consommateurs est réalisée en 2020 pour mieux connaître leurs demandes auprès de la filière laitière. Le recueil des attentes des consommateurs en direct est également mis en place pour pouvoir les comparer aux demandes des associations de consommateurs. Des réflexions se poursuivent en 2021 au sein du COPIL RS filière pour ouvrir le dialogue sur d'autres thématiques.

Troisième axe : offrir aux consommateurs des produits laitiers diversifiés et conformes à leurs attentes.

Les acteurs confortent le développement des AOP et de la production biologique. Ainsi, la collecte laitière biologique sur douze mois glissants dépasse le milliard de litres courant du 1^{er} semestre 2020.

Après avoir travaillé avec l'ensemble des collègues, le Cniel diffuse un référentiel sur les produits laitiers de pâturage en avril 2019 ainsi qu'un cahier des charges français pour des produits laitiers issus d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %) en janvier 2020. L'accompagnement opérationnel des coopératives se poursuit en 2020 et 2021.

Plan de filière « caprine »

Au même titre qu'en lait de vache, la filière caprine a rédigé son plan de filière qui comprend 5 volets :

- Le positionnement marché des productions françaises. Un programme d'actions sur l'installation – transmission est relancé pour améliorer l'attractivité du métier d'éleveur et ainsi pérenniser la production française; Des actions de promotion des fromages de chèvre en France et à l'export sont également menées ;
- La prise en compte des attentes sociétales (respect de l'environnement, performance sanitaire, bien-être animal) ;
- La structuration de l'amont et des relations contractuelles ;
- La gouvernance et le fonctionnement de la filière avec notamment la création de comités de liaison (R&D, commerce et distribution...) ;
- La recherche et développement sur l'amont de la filière (adaptation au changement climatique, recherche en éthologie appliquée, bâtiment de demain...).

Plan de filière « ovine »

De même, la filière ovine a publié un plan de filière commun lait et viande. Dans le secteur laitier, l'ambition majeure des acteurs est de fédérer l'ensemble de la filière ovine laitière française en vue de parler d'une seule voix. L'association FRANCE BREBIS LAITIÈRE (FBL) créée en avril 2019 regroupe les 3 interprofessions du lait de brebis historiques (Corse, Pyrénées Atlantiques et Roquefort), les opérateurs hors interprofessions et le Comité National Brebis Laitière (CNBL) qui fédère 35 organismes techniques. Un salarié est recruté en décembre 2019. En 2020, les premiers travaux sont lancés : réflexion autour d'une charte lait de brebis nationale, contractualisation, communication... 



Les temps forts 2020

Si l'année 2020 a été nettement marquée par la gestion de la crise sanitaire, La coopération laitière s'est pleinement mobilisée pour accompagner au plus près de leurs besoins les coopératives laitières tout en maintenant la conduite de son activité par la poursuite des projets en cours et le déploiement de nouvelles actions. Une année si particulière et pourtant riche de projets.

JANVIER



France Terre de lait, la filière laitière s'engage

Lancement officiel de la démarche de responsabilité sociétale et durable de la filière laitière.

FÉVRIER



Salon International de l'Agriculture

- Participation aux temps fort du Salon sur les stand du Cniel et de La coopération agricole ;
- Signature du consensus sur le bien-être des vaches laitières et l'accès au pâturage, en présence du Ministre de l'agriculture et du député Loic Dombrevail.

MARS / AVRIL / MAI



Crise de la COVID-19

Gestion de crise : La coopération laitière s'est mobilisée pour accompagner les coopératives laitières et assurer les remontées d'informations quotidiennes auprès des pouvoirs publics, avec l'appui du Cniel, ATLA et La coopération agricole afin d'assurer le fonctionnement de la filière (déblocage par le Cniel d'un fond de soutien de 15M€ pour aider la filière à passer le pic de collecte).

JUILLET



Nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Arrivée de Julien Denormandie au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, succédant à Didier Guillaume, dans le cadre du remaniement ministériel.

SEPTEMBRE



Lancement de COOPLAIT

COOPLAIT est un outil d'amélioration continue des modes de gouvernance destiné aux coopératives laitières. Dans le cadre de l'accompagnement de notre réseau sur les questions de gouvernance : lancement d'un outil d'aide à la décision digital pour l'amélioration continue des modes de gouvernance par l'autoévaluation des coopératives.

SEPTEMBRE



Réalisation de la 7^{ème} édition du baromètre économique annuel des coopératives laitières

Une enquête nécessaire pour :

- Disposer de statistiques fiables et représentatives du réseau des coopératives laitières
- Evaluer la situation économique et mieux en appréhender les impacts et les enjeux
- Mesurer, analyser et comparer dans le temps l'évolution des indicateurs

SEPTEMBRE



Conférence de presse de la rentrée

Organisation le 3 septembre d'une conférence de presse réunissant 17 journalistes de la presse éco, spécialisée et généraliste sur 3 thématiques d'actualité pour La coopération laitière :

- Le plan de relance
- Les conséquences de la crise sur le secteur
- Les négociations commerciales

SEPTEMBRE



Plan de relance

Lancement, par le Gouvernement, du plan « France Relance » destiné à relancer l'économie française après le premier confinement.

La filière laitière remet son livre blanc au Ministre

La coopération laitière accompagne les coopératives laitières pour répondre aux appels à projet dans le respect du plan de filière.



OCTOBRE



LA COOPÉRATION AGRICOLE
LAIITIÈRE

Comités techniques

Animation par la coopération laitière de 4 comités techniques réunissant au total 52 participants (février, avril, juillet, octobre)

NOVEMBRE



Groupe bio de La coopération laitière

Animation de 3 réunions du groupe bio en septembre et novembre réunissant au total 55 participants

NOVEMBRE



Conférence digitale de La coopération laitière « Bien-être animal : où en sommes-nous ? »

Avec plus de 50 connexions de nos adhérents

OCTOBRE - NOVEMBRE



La tournée régionale

Tournée des fédérations régionales ou sections laitières régionales. À la rencontre des coopératives laitières de notre réseau.

NOVEMBRE - DÉCEMBRE



Congrès LCA et Assemblée de section de La coopération agricole

JANVIER 2021



Brexit

Le 1^{er} janvier 2021, le Royaume – Uni sort du marché unique et de l'Union douanière. Il devient un pays tiers à l'UE.



Une équipe au service de son réseaux

L'équipe pluridisciplinaire de la coopération laitière est organisée pour répondre aux besoins du réseau des coopératives et au service de la vision stratégique portée par le conseil de section.



Damien LACOMBE
Président
La coopération agricole laitière



Carole HUMBERT
Directrice
La coopération agricole laitière
carole.humbert@lacoopagri.coop



Anne-Sophie RUMIGNY--PASSAS
Responsable QHSE
La coopération agricole laitière
arumignypassas@lacoopagri.coop



Aurélien CHARRIER
Juriste
La coopération agricole laitière
achARRIER@lacoopagri.coop



Chloé CHIAROTTO
Responsable communication et affaires publiques
La coopération agricole laitière
cchiarotto@lacoopagri.coop



Isabelle LESAGE
Chargée de missions laboratoire et paiement du lait - Science et technologie du lait
La coopération agricole laitière
isabelle.lesage-fncl@atla.asso.fr



Jérémy BOSCH
Chargée de mission montagne
La coopération agricole laitière
jbosch@ara.lacoopagri.coop



Maude MARPAULT
Chargée de mission bien-être animal et collecte laitière
La coopération agricole laitière
maude-marpault-fncl@atla.asso.fr



Meriem BOUDECHACHA
Assistante d'équipe
La coopération agricole laitière
En cours de remplacement

Nous sommes une équipe :

- Engagée au service de notre réseau
- Mobilisée pour accompagner, pour conseiller, pour innover et pour agir
- Active pour défendre et représenter les intérêts des coopératives laitières
- Nous travaillons dans une culture de collaboration, de respect et d'intégrité et nous partageons des valeurs communes qui font partie de tout ce que nous faisons.

Équipe pluridisciplinaire



Sommaire

Baromètre économique des coopératives laitières Exercice 2020

Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement Amont

Fiche 1 — Qualité et paiement du lait : toujours mieux !

Fiche 2 — Des attentes sociétales plus prégnantes

Fiche 3 — Le développement durable

Fiche 4 — Démarches qualité filière

Fiche 5 — Démarches de segmentation

Fiche 6 — Démarches de segmentation : Montagne

Fiche 7 — Conduite d'élevage : produire des références,
diffuser et accompagner

Vie coopérative

Fiche 8 — Responsabilité sociétale : engagements des
coopératives laitières

Fiche 9 — Gouvernance des coopératives laitières

Fiche 10 — Contractualisation, nouvelles obligations pour les
coopératives et impact de la Covid 19 sur la vie coopérative

Sciences et techniques aval

Fiche 11 — Recherche scientifique laitière : chercher pour trouver

Relations sociales

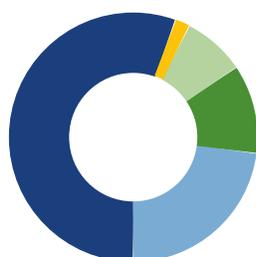
Fiche 12 — Panorama social 2020

Baromètre économique des coopératives laitières 2020

33 structures ont participé au 7^{ème} baromètre économique des coopératives laitières, dont deux fédérations régionales répondant au titre de leurs entreprises adhérentes. Cela représente au global 231 coopératives laitières.

Graphique 1

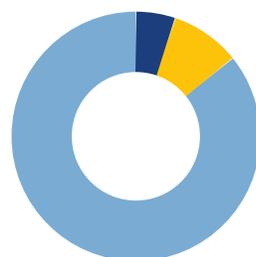
Répartition de la collecte en lait de vache



- Conventionnel (54%)
- AOP/IGP (24%)
- Montagne (10%)
- Bio (3%)
- Autres mentions (9%)

Graphique 2

Répartition de la collecte en lait de chèvre



- AOP/IGP (15%)
- Autres mentions (4%)
- Conventionnel (81%)

Un chiffre d'affaires en hausse mais des volumes collectés en baisse entre 2018 et 2019

D'après les données du baromètre, le chiffre d'affaires total des coopératives laitières et de leurs filiales s'élève à **12,6 milliards** d'euros en 2019, en hausse de **2,5%** à périmètre constant entre les deux dernières enquêtes.

En 2019, les coopératives ont collecté **13,4 milliards** de litres de lait. Cette baisse estimée à **1%** à périmètre constant est plus importante qu'à l'échelle nationale, où la collecte est en recul de **0,15%**. Le chiffre en hausse en valeur absolue est lié à l'augmentation du nombre de répondants au baromètre 2020. De même que les années précédentes, les coopératives laitières collectent **55%** du lait français. En lait de chèvre, elles collectent **62%** du lait français.

Les proportions restent identiques entre les 3 espèces : **98%** pour le lait de vache et **2%** pour le lait de chèvre et de brebis.

Les coopératives laitières engagées dans des démarches de laits différenciés

Les coopératives laitières sont depuis longtemps engagées dans des démarches de différenciation. En 2019, elles collectent en lait de vache (**graphique 1**) : **54%** en conventionnel, **24%** en AOP-IGP, soit une proportion plus importante que le total France, les AOP-IGP représentant **11,6%** de la collecte nationale, **10%** en lait de montagne, **3%*** en bio (vs **4,1%** de la collecte française au global), **9%** avec d'autres mentions comme le lait de pâturage ou issu d'animaux nourris sans OGM (< **0,9%**).

En lait de chèvre, les coopératives collectent (**graphique 2**) : **81%** du lait en conventionnel, **15%** en AOP-IGP (vs **13,3%** au national) et **4%** avec d'autres mentions (lait de pâturage...).

*Ce chiffre ne tient pas compte des achats extérieurs de lait biologique pour la transformation.

Une poursuite de la restructuration des élevages

La restructuration des élevages laitiers se poursuit. Les coopératives laitières collectent le lait auprès de **29 600** exploitations en 2019, soit une baisse de **2%** par rapport à 2018 à périmètre constant. Les proportions entre les 3 espèces restent identiques : **95%** des points de collecte sont destinés au lait de vache et **5%** au lait de chèvre/brebis.

Les salariés

Les coopératives laitières et leurs filiales emploient **23 100** salariés, chiffre stable à périmètre constant par rapport à l'an dernier.

Des nouveaux adhérents moins nombreux que l'an dernier

Les coopératives laitières ont attiré **750** nouveaux adhérents en 2019 dont **92%** de jeunes installés et **47%** issus d'une exploitation livrant historiquement à la coopérative (ou ses filiales). Ce chiffre est en hausse de **1%** par rapport à l'an dernier, à périmètre constant. Ils se sont vu attribuer en moyenne **220 000** litres, pour un volume total de **158 millions** de litres.

11 structures ont déclaré avoir une réserve de volumes en vue de les attribuer à des nouveaux adhérents, pour un volume cumulé de **76 millions** de litres. Les coopératives mettent en place un certain nombre de dispositifs pour accompagner les jeunes (graphique 3).

Des volumes transformés et un chiffre d'affaires transformation en légère baisse

Les volumes transformés correspondent à **81%** de la collecte des coopératives et **45%** du lait produit en France pour un total de **10,9 milliards** d'équivalent litres de lait. Ce volume est en légère baisse, de **2%** à périmètre constant par rapport à l'an dernier.

Le chiffre d'affaires pour les activités de transformation des coopératives est en hausse de **2%** (à périmètre constant), à **10,6 milliards** d'euros en 2019. Les activités de transformation des coopératives sont réalisées sur **311 sites** en France.

Un chiffre d'affaires France moins réalisé via les GMS même si elles restent le premier débouché

En 2019, **77%** du chiffre d'affaires total des coopératives laitières est réalisé en France, soit **10,2 milliards** d'euros. Sur ce total, **39%** est effectué via le circuit des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Le reste se répartit entre la Restauration Hors Foyer (RHF) pour **31%** et les produits industriels pour **30%**. D'après les données du baromètre, la part commercialisée via les GMS, qui représentait près de la moitié des débouchés français jusqu'à l'exercice 2017, a tendance à baisser au profit de la RHF et se stabiliser autour de **40%**. La part des produits industriels est relativement stable sur les dernières années, autour de **30%** des débouchés français (graphique 4).

Les coopératives laitières présentes à l'export

En 2019, pour les coopératives laitières ayant déclaré une activité de transformation, le chiffre d'affaires à l'export est de **2,4 milliards** d'euros. Cela représente **23%** du chiffre d'affaires total (stable par rapport à 2018) et **27%** du chiffre d'affaires transformation (en baisse de 3 points par rapport à l'an dernier). Les coopératives représentent **33%** des exports de produits laitiers français en valeur (référence export France 2019 : **7,299 milliards** d'euros ; selon Cniel ELEC 2020 d'après Eurostat). Les deux principales zones d'export (l'Europe et l'Asie) représentent **83%** du chiffre d'affaires pour ce marché (graphique 5).

La rémunération des associés-coopérateurs en lait de vache

Le prix moyen payé (pondéré par rapport au volume de collecte) aux associés-coopérateurs livrant du lait de vache en 2019 est de :

- **354€/1000L** en conventionnel
- **477€/1000L** en bio
- **433€/1000L** en AOP-IGP

A ces prix, il faut ajouter **2,9€/1000L** de ristournes pour les coopératives qui en ont versés, et **6 millions** d'euros cumulés de rémunération des parts sociales versées aux associés-coopérateurs. 💧

Graphique 3 Dispositifs d'accompagnement des jeunes

Connaissance de la coopérative et des principes de La coopération

21 réponses

Accueil et formations collectives (économie, technique...)

15 réponses

Aides financières (prêts à taux avantageux, avances en trésorerie)

12 réponses

Accompagnement du projet individuel (suivi technico-économique)

12 réponses

Animation d'une instance dédiée aux jeunes

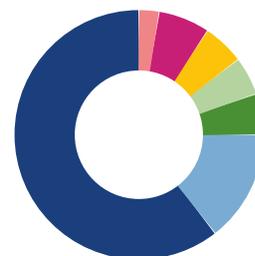
8 réponses

Graphique 4 Part du CA dans les circuits de distribution



- GMS/Vente directe (39%)
- RHF (31%)
- Produits industriels (30%)

Graphique 5 Répartition du CA export des coopératives



- UE (61%)
- Asie* (22%)
- Proche/Moyen Orient (4%)
- Pays du Maghreb (4%)
- Amérique du Nord (4%)
- Afrique hors Maghreb (4%)
- Autres (1%)

*hors Proche/Moyen Orient

Qualité et paiement du lait : toujours mieux !

La coopération laitière est investie depuis toujours dans l'amélioration de la qualité du lait et dans les outils d'accompagnement des sociétaires. Après une année 2019 d'achèvement d'une démarche globale, bâtie avec les collèges de l'interprofession laitière nationale, 2020 est l'année de mesure de ses premiers effets. Un pas de plus vers l'objectif « zéro résidu d'antibiotique » de France, Terre de lait.

Antibiotiques : cap vers zéro antibiotique dans le lait

L'accord interprofessionnel sur le paiement du lait en vigueur a apporté des évolutions pour les années 2020 à 2022. Dès la première année de la généralisation des recherches d'antibiotiques à chaque enlèvement, le taux de positivité des échantillons est divisé par 2 et la baisse du nombre de citernes détruites et prises en charge par le Cniel est en baisse sensible. Ces premiers constats sont le résultat d'une politique voulue par les coopératives. Elle combine informations, diffusion d'outils, actualisation des tests, formation ainsi qu'un renforcement des fréquences d'analyses.

Pour enrichir la panoplie des outils disponibles et en réponse aux attentes des coopératives, la coopération laitière s'est investie avec les collèges du Cniel dans l'élaboration de **recommandations**

pour l'utilisation des tests de recherche des résidus d'antibiotiques, dans le lait de vache, pour un usage à la laiterie ou dans l'exploitation laitière. La sollicitation des fabricants de tests par le Cniel a permis de disposer de tests utilisables sur le lait individuel et de compléter ce dispositif de prévention. Tous les maillons de la chaîne de responsabilités individuelles et collectives sont renforcés. Les travaux continuent en 2021 avec une priorité au développement des garanties de protection de la santé humaine et animale par la prévention des phénomènes d'antibiorésistance.

Ces dispositifs concourent à un objectif majeur : maintenir une haute qualité sanitaire : 0 antibiotique dans le lait et les produits laitiers, du plan de filière France, Terre de lait.



Qualité et paiement du lait : toujours mieux !

Deux accords interprofessionnels nationaux en révision et un nouvel étalon "cellules"

L'accord interprofessionnel sur le **paiement du lait à la qualité** en vigueur est étendu jusqu'au 12 mai 2022. La préparation de l'accord 2022-2024 est entamée. La coopération laitière s'associe aussi aux collèges du Cniel dans la révision en cours de l'accord interprofessionnel pour la **gestion des laits hors-normes en germes et cellules**.

A partir du 1^{er} avril 2021, l'ensemble des analyses des taux de cellules somatiques faites en France sur les laits de vache, de chèvre ou de brebis sont basées sur un **étalon international certifié**. Il s'agit de l'aboutissement de 10 ans de travaux scientifiques conduits au sein de la Fédération Internationale de Laiteries (FIL) et auxquels le Cniel a contribué. Cette évolution en cours de déploiement mondial met fin aux décalages observés entre pays.

La coopération laitière et les coopératives laitières adhérentes sont pleinement engagées dans ces évolutions dont l'objectif est une haute qualité du lait reconnue.

Anticiper les autres dangers sanitaires et accompagner les entreprises

La coopération laitière s'appuie sur le Cniel sur l'anticipation des dangers sanitaires et la constitution d'une expertise sur chaque danger sanitaire. En 2020, le Cniel et ses collègues en lien avec l'ATLA ont apporté un soutien aux entreprises concernées par des zoonoses, notamment la tuberculose, le botulisme et l'encéphalite à tique. Il s'agit de faciliter la circulation de l'information et la coordination entre les différents acteurs, dont l'administration et les GDS, pour gérer au mieux les difficultés rencontrées par les laiteries et les producteurs. ▲



Des attentes sociétales toujours plus prégnantes

La coopération laitière s'est fortement mobilisée en 2020 sur la thématique environnementale, notamment sur les dossiers impactant les élevages laitiers. Cela s'inscrit dans une thématique toujours autant d'actualité, renforcée par le Pacte vert européen et la publication de la stratégie Farm to Fork de la commission européenne.

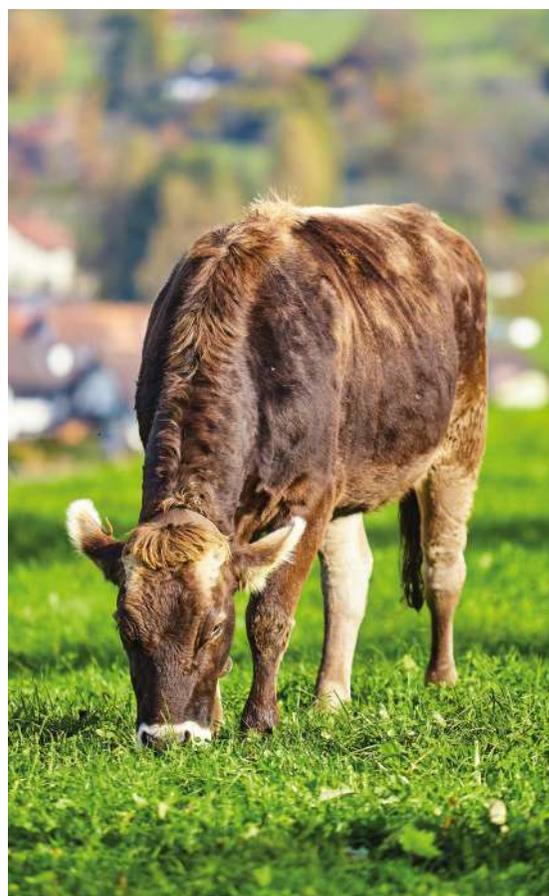
Bien-être animal : un enjeu devenu incontournable

2020 a vu la montée en puissance de la problématique du bien-être animal, qui s'est véritablement imposée comme un enjeu incontournable. Consciente des préoccupations sociales, mais aussi des préoccupations des éleveurs en peine à percevoir les attendus, La coopération laitière a œuvré activement au sein des trois interprofessions laitières, en portant la voix des coopératives.

Fruit de trois ans de travaux de co-construction interprofessionnelle, le Cniel est parvenu au déploiement opérationnel d'un diagnostic de bien-être du troupeau bovin laitier. Cette démarche, basée sur une évaluation du bien-être animal harmonisée au sein de la filière, permet d'acquérir des données fiables et de faire progresser de manière continue les pratiques. Elle s'inscrit dans le plan de filière France, Terre de lait et sa démarche RS filière. Le même processus est engagé par les interprofessions caprine et ovine laitières.

La coopération laitière est aussi un acteur moteur dans les concertations avec les associations de protection animale, engagées dès 2017 au sein de l'Anicap et depuis fin 2018 au sein du Cniel. Après des premiers échanges fructueux sur le pâturage et l'accès à l'extérieur, le dialogue s'est étendu aux sujets de l'ébourgeonnage puis de l'aménagement des bâtiments caprins du côté de l'Anicap, et au sujet des veaux du côté du Cniel.

Face à l'amplification de la problématique des veaux laitiers, notre fédération s'est investie sur ce dossier, particulièrement au sein du comité de pilotage Cniel-Interbev.

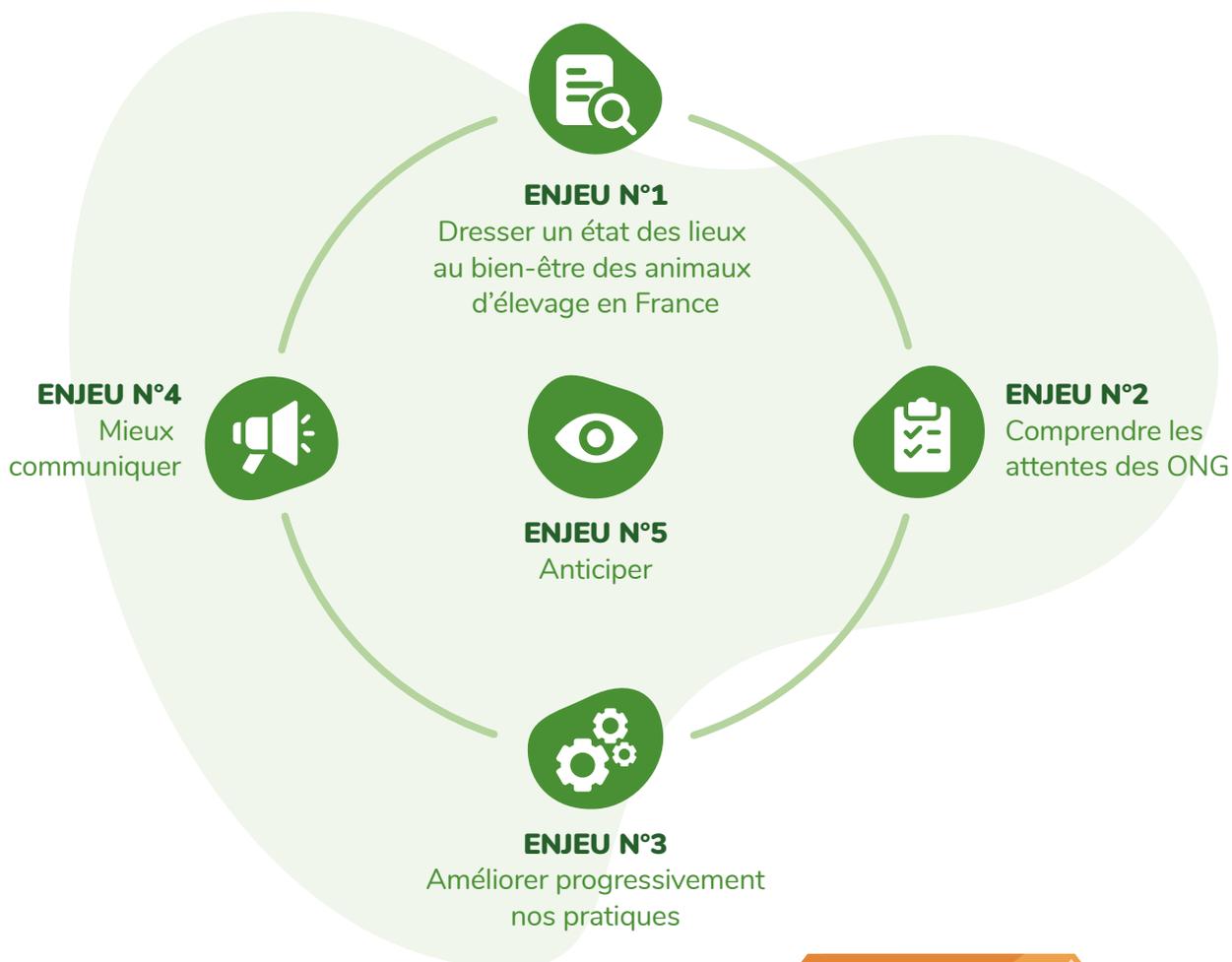


Des attentes sociétales toujours plus prégnantes

Bien-être animal : une dynamique de réseau renforcée

Notre collaboration avec La coopération agricole s'est amplifiée en 2020, parallèlement à l'émergence des initiatives européennes, telle F2F, comme nationales, tel le Référendum pour les Animaux. La coopération laitière prend une part active dans le groupe transversal de La coopération agricole pour porter la spécificité laitière au sein de la coopération et échanger avec les autres filières.

Enfin, dans une approche multi-filière, La coopération laitière a organisé en novembre 2020 un webinar « Bien-être animal : où en sommes-nous ? », rassemblant plus de 50 adhérents, dans l'objectif de dresser un panorama à date des dossiers suivis, d'informer et d'échanger.



Le développement durable, une actualité marquante

Le carbone, un enjeu majeur pour les filières laitières

L'année 2020 est marquée par la poursuite du déploiement de la Ferme laitière bas carbone, démarche de filière pilotée par le Cniel qui accompagne les éleveurs laitiers dans la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Plus de **11 000** fermes laitières ont déjà réalisé un diagnostic CAP'2ER. Ces diagnostics, accompagnés par un plan d'actions (pour le niveau 2 de CAP'2ER) permettent de réaliser un état des lieux de l'impact environnemental de l'exploitation, d'identifier ses contributions positives et de définir un plan d'actions pour réduire son empreinte carbone. Ceci participe à l'objectif fixé par la filière laitière dans sa démarche RS : réduire de **17%** l'empreinte carbone du lait sortie usine. La réduction de l'empreinte carbone concerne également les petits ruminants : via l'Anicap et France Brebis Laitière. En caprin, l'outil CAP'2ER niveau 1 est disponible depuis avril 2020 et devrait être intégré à la nouvelle version du code mutuel. Le niveau 2 devrait l'être au 2^{ème} semestre 2021. L'Anicap s'implique également dans le projet « Elevage caprin durable ». L'outil CAP'2ER est en cours d'adaptation pour les productions ovines (lait et viande) via le projet DEO financé par FranceAgriMer et le projet Life Green Sheep. 2020 est également marqué par deux appels à

projet de France Carbon Agri Association piloté par les associations spécialisées en élevage de la FNSEA et les JA. Le premier appel à projet déposé auprès du ministère chargé de l'Environnement en février 2020 a totalisé **391** exploitations et **22** porteurs de projet (dont 2 coopératives laitières). Le 2^{ème} appel à projet déposé en janvier 2021 comptabilise **56** porteurs de projet pour **1 308** producteurs. La coopération laitière est associée à cette association via un comité de liaison. Les Chambres d'Agriculture, La coopération agricole (filières ruminants) et France Conseil Elevage ont déposé un projet commun à l'Ademe le 29 janvier 2021, afin de déployer la mesure « Bon Diagnostic Carbone » du plan France relance. Ce consortium concerne uniquement les filières ruminants (lait et viande) et s'organise avec l'appui technique de l'Institut de l'élevage et l'APCA en chef de file. Cette mesure a pour objectif d'inciter les agriculteurs nouvellement installés depuis moins de 5 ans à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone tout en adaptant leur exploitation au changement climatique ; en faisant le lien avec le label bas-carbone piloté par le ministère chargé de l'Environnement. Les coopératives laitières se sont fortement mobilisées puisque **14** d'entre elles ont remonté



Le développement durable, une actualité marquante

une estimation de nombre de diagnostics qu'elles réaliseront en propre ou par le BTPL (sans compter les diagnostics réalisés par les Chambres d'agriculture ou les OCEL grâce à des partenariats locaux). A l'heure d'écriture de ce rapport, la réponse de l'Ademe est toujours attendue pour savoir s'ils retiennent ce projet (et si oui, en totalité ou en partie).

La coopération laitière s'implique aussi dans la nouvelle commission carbone de La coopération agricole, notamment dans le cadre de la rédaction de la feuille de route carbone de La coopération agricole.

Permettre l'accessibilité des élevages laitiers à la certification environnementale

La certification environnementale revient sur le devant de la scène avec un nouvel essor notamment dans les filières végétales. Son développement est soutenu par les pouvoirs publics qui inscrivent dans les lois et plans nationaux des objectifs ambitieux. Le dynamisme est beaucoup plus faible en filières animales, le référentiel étant peu adapté à ces filières. Pour y remédier et faire évoluer ce référentiel, le ministère chargé de l'Agriculture a lancé un groupe de travail rattaché à la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) en janvier 2020. Une première réunion d'échange s'est tenue le 14 janvier 2020 et une contribution écrite récapitulant les attentes des coopératives est envoyée au ministère en mars 2020. A l'heure d'écriture de ce rapport, la synthèse des nombreuses contributions adressées au ministère est toujours attendue, ainsi qu'une 2^{ème} réunion du groupe de travail. L'objectif est de permettre que la certification environnementale soit accessible aux élevages laitiers, dans l'éventualité d'un développement plus massif.

La coopération laitière s'investit pleinement au sein de La coopération agricole sur le sujet pour porter la spécificité laitière. Carole Humbert a notamment été nommée coordonnatrice du sujet (multi-métiers et multi-régions) au niveau de La coopération agricole.

La biodiversité, un sujet montant depuis quelques années

Les actualités internationales et européennes (pandémie mondiale, pacte vert européen...) ont mis en avant le sujet de la biodiversité. Une stratégie coordonnée entre les différents métiers et les régions de La coopération agricole est en cours d'élaboration. 2021 est marquée également par la rédaction de la feuille de route biodiversité du Cniel. Il s'agit de mettre en avant les atouts des élevages laitiers, importants sur cette thématique de biodiversité.

A l'écoute de la société civile

Le Cniel poursuit en 2020 la concertation entre les associations de protection de l'environnement, processus débuté en novembre 2018. Le premier sujet travaillé est « comment tendre vers l'autonomie protéique ? ». Un deuxième sujet a également commencé à être travaillé : la biodiversité.

Une coordination multi-métiers au sein du réseau LCA

Enfin, La coopération laitière échange avec les autres métiers de La coopération agricole sur ces différentes thématiques, par exemple sur la déforestation importée. La coopération agricole a notamment répondu à une consultation de la commission européenne fin 2020 sur cette thématique. ▲



i Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

Démarches qualité filière

L'ambition des acteurs des filières laitières est de répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs en matière de qualité du lait et des produits laitiers : sanitaire, gustative, bien-être animal, protection de l'environnement, etc. Les différentes démarches collectives participent à cet objectif.

La charte des bonnes pratiques d'élevage : vers une 5^{ème} version

La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE), à laquelle 96 % des éleveurs laitiers français (de plus de 20 vaches) adhèrent à la démarche, est en cours de révision. Les travaux de révision se poursuivent au niveau du Cniel pour valider le contenu de la nouvelle démarche qui intégrera un diagnostic bien-être animal. La coopération laitière y participe activement et fait valoir l'engagement quotidien des coopératives laitières dans le déploiement de la Charte sur le terrain. 2020 est marquée par la refonte de la gouvernance du dispositif désormais piloté par un COPIL CNE-Cniel-Interbev. La coopération laitière fait entendre la voix des coopératives pour que la nouvelle Charte soit adaptée aux nouveaux enjeux et puisse permettre de répondre aux attentes clients sur l'amont de la filière. Elle s'assure de la cohérence et de la bonne coordination entre les différentes démarches entreprises. Une phase de test terrain à laquelle six coopératives ont participé s'est tenue en 2020. Elle a permis de tester la faisabilité du nouveau contenu du projet de charte. Les travaux se poursuivent en 2021 pour finaliser le contenu de la Charte et construire le futur outil informatique.



charte des
bonnes pratiques
d'élevage



en
élevage caprin
code
mutuel

Le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin : une 3^{ème} version en juin 2021

A l'instar de la Charte bovine, le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin est en cours de révision depuis la fin de l'année 2019. L'objectif est de renforcer les thématiques de bien-être animal et de l'environnement dans une nouvelle version pour pouvoir répondre collectivement aux demandes des clients et de la société civile. La coopération laitière accompagne les coopératives concernées pour faire valoir leurs intérêts. La nouvelle version devrait être déployée à partir de septembre 2021.



Démarches qualité filière

Une future charte lait de brebis nationale

Comme validé lors de la création de France Brebis Laitière, des discussions sont lancées en 2020 pour réfléchir à une charte lait de brebis nationale. Des valeurs fortes sont identifiées pour valoriser les atouts de la filière laitière de brebis : le pâturage, l'autonomie et la provenance de l'alimentation, le maintien d'actifs sur le territoire, l'environnement, le bien-être animal et un engagement de la transformation. La forme et le contenu précis de la future charte restent à définir. Les travaux se poursuivent en 2021.



AgriConfiance, un nouveau positionnement

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'AgriConfiance, le référentiel est décliné en 3 niveaux : 1, 2 (coopératives engagées) et 3 (coopératives responsables). Ce référentiel intègre 4 grandes thématiques : la qualité garantie, le soutien des agriculteurs et des territoires, la préservation de l'environnement et le bien-être animal. Ce socle commun d'exigences a pour but de valoriser la démarche en aval par des engagements clairs et factuels.

La coopération laitière fait valoir les spécificités de la filière laitière, notamment la CBPE et les engagements pris dans la démarche de Responsabilité Sociétale de la filière laitière. Le positionnement de ce cahier des charges Agri Confiance doit, sans apporter de contraintes supplémentaires pour les entreprises, se situer entre la CBPE, la démarche RS et les démarches d'entreprises. Ces dernières souhaitent poursuivre leur différenciation entre elles, ce qui laisse une marge de manœuvre très restreinte pour ce cahier des charges entre le collectif (déjà réalisé au niveau laitier) et les démarches concurrentielles. C'est pour cela que le travail de La coopération laitière s'est davantage tournée vers la déclinaison du plan de filière.



Démarches de segmentation

L'ambition des acteurs de la filière est de répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs en matière de qualité du lait et des produits laitiers : sanitaire, gustative, diversité, etc. Les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO), les mentions valorisantes mais aussi les nombreuses démarches privées de segmentation participent à cet objectif.

Appellations d'Origine Protégée & Indications Géographiques Protégées

Les sujets relatifs aux Appellations d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC) et aux Indications Géographiques Protégées (IGP) sont traités au sein du Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL), créé en 2002. Il regroupe l'ensemble des filières d'AOP et IGP laitières françaises. Aujourd'hui, la France compte **51 AOP** : **46** fromages, **3** beurres et **2** crèmes. En 2019, le chiffre d'affaires des produits laitiers AOP est de **2,153 milliards** d'euros sortie fabrication – affinage (données 2019 IRI, RNM, ODG, traitement Cnaol-INAO). Ce montant est en hausse de **3,1%** par rapport à 2018.

En 2019, la France compte **9** fromages IGP et une crème IGP qui sont fabriqués avec du lait de vache. Ils représentent **1,1%** de la collecte française. En 2019, les volumes commercialisés de produits laitiers IGP s'élèvent à **27 210 tonnes** (+**4,7%** par rapport à 2018). Le chiffre d'affaires est de **206,4 millions** d'euros sortie fabrication-affinage (FAM/SSP EML données 2019 traitement Cniel).

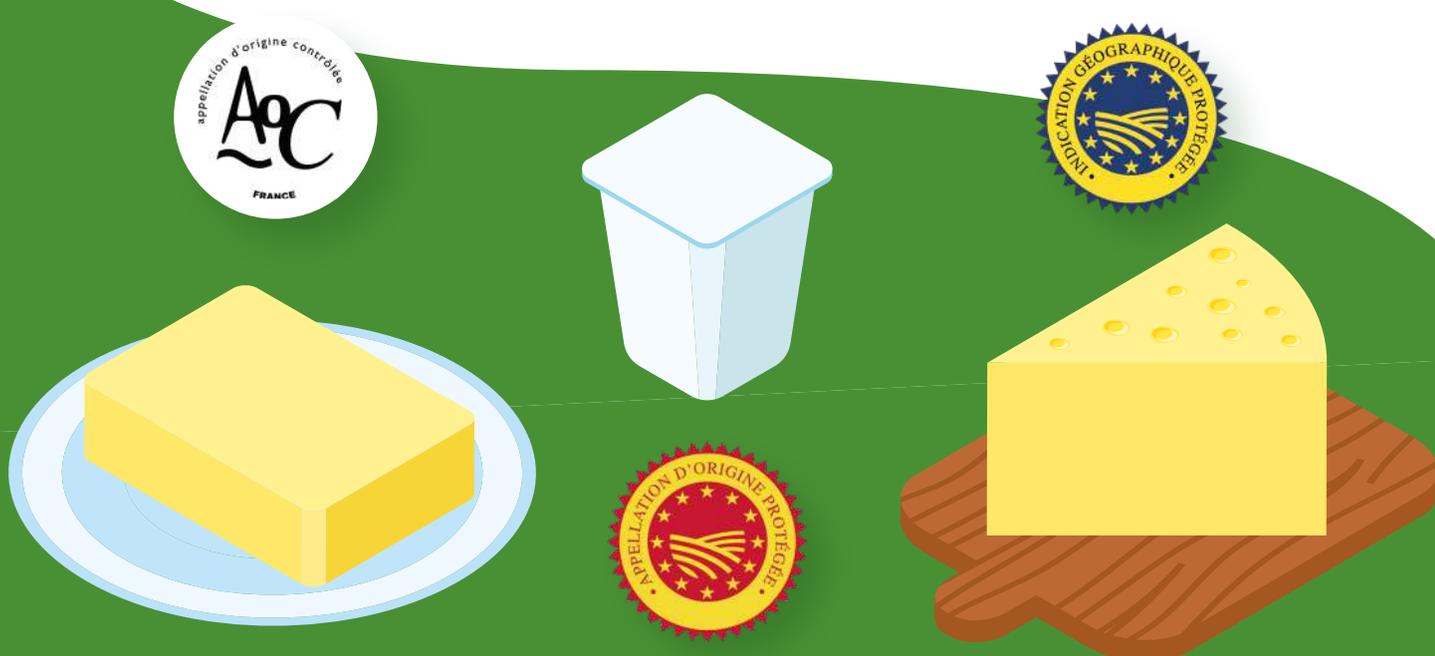
Volume de lait utilisé dans des fabrications laitières AOP (millions de litres) en 2019



Part de la collecte française de lait FAM/SSP EML données 2019 traitement Cniel



Source : Cnaol, 2020



Agriculture Biologique

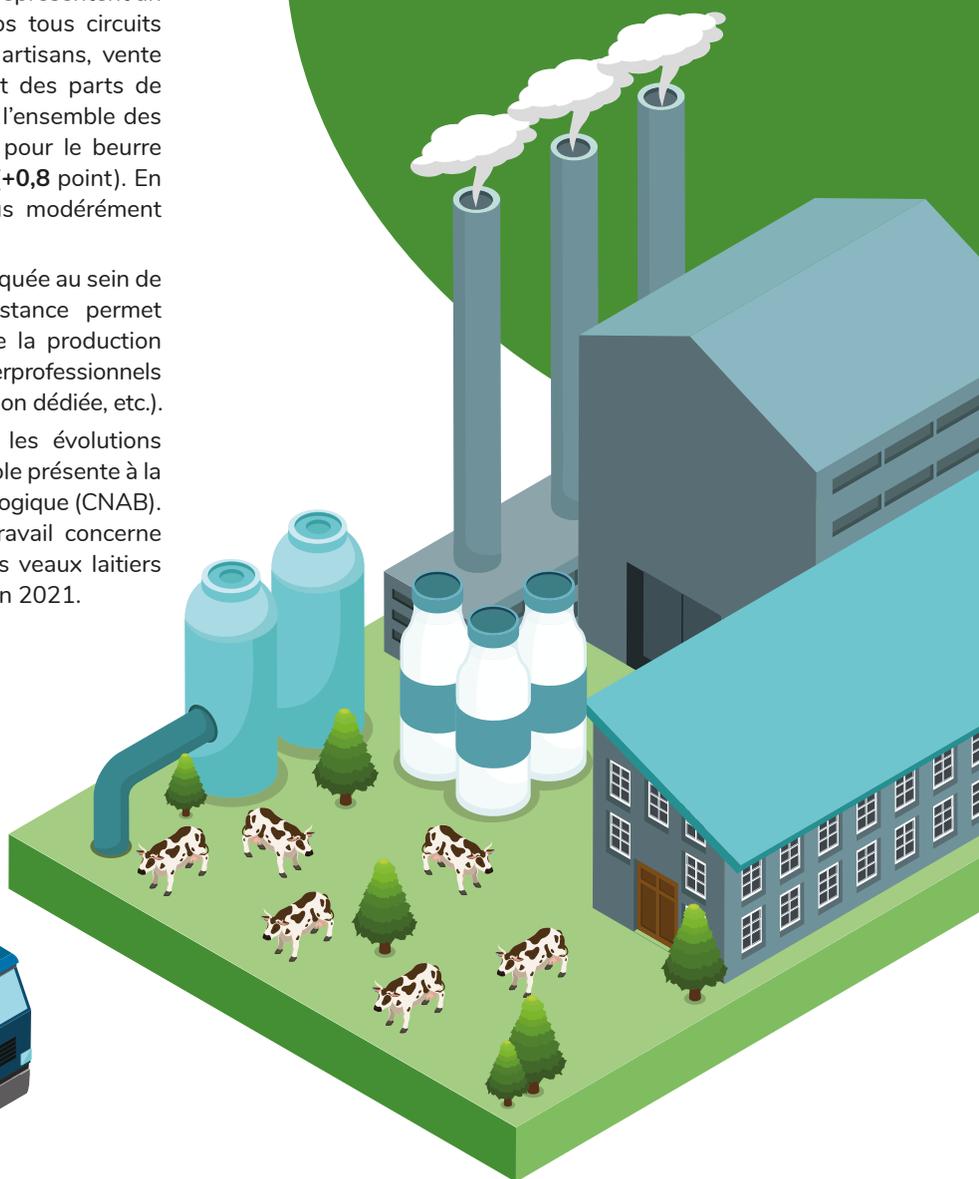
La collecte française de lait de vache biologique a progressé de **18,1%** par rapport à 2018, pour atteindre plus de 1 milliard de litres de lait. Elle représente **4,1%** de la collecte nationale. Cette hausse s'explique par l'arrivée de nouveaux producteurs faisant partie de la vague de conversion de 2016. Elle est néanmoins moindre que les années précédentes puisque la plupart des fermes converties en 2016 sont déjà collectées en bio. D'après l'enquête conversion menée par le Cniel, la collecte sur 12 mois devrait atteindre **1,2735 milliard** de litres fin mai 2022.

L'arrivée de ces volumes supplémentaires, associée à la stabilité des cessations, laisse entrevoir une poursuite de la progression de la collecte pour 2021 et 2022 mais dans une moindre mesure (**+24%** entre mai 2020 et mai 2022). Les professionnels de la filière souhaitent donc développer la consommation afin d'écouler l'arrivée de ce lait biologique supplémentaire. A cet effet, le Cniel poursuit ses actions de communication et de promotion des produits laitiers biologiques.

En 2019, les produits laitiers biologiques représentent un marché de près de **1,24 milliard** d'euros tous circuits confondus (GMS, magasins spécialisés, artisans, vente directe), dont **80%** en GMS. Ils gagnent des parts de marché en volume comme en valeur sur l'ensemble des segments. C'est particulièrement le cas pour le beurre (**+1,1 point**), l'ultra-frais et le lait liquide (**+0,8 point**). En revanche, les fromages progressent plus modérément (**+0,3 point**).

La coopération laitière est fortement impliquée au sein de la commission bio du Cniel. Cette instance permet l'échange entre les différents acteurs de la production laitière biologique et pilote les travaux interprofessionnels dédiée à cette segmentation (communication dédiée, etc.).

La coopération agricole s'appuie, pour les évolutions réglementaires, sur La Coopération Agricole présente à la Commission Nationale de l'Agriculture Biologique (CNAB). En 2020, la principale thématique de travail concerne l'accès à l'extérieur et aux pâturages des veaux laitiers biologiques. Les travaux se poursuivent en 2021.



Démarches de segmentation : Montagne

Travailler à la construction d'un plan national Montagne dans le cadre d'une méthode de collaboration type « do tank » au sein du groupe montagne du CNIEL

Depuis plus de deux ans La coopération laitière s'investit au sein du CNIEL dans une méthode de travail originale type « do tank ». Cette méthode de travail est déployée par le groupe montagne du CNIEL sur les enjeux spécifiques de la filière laitière de montagne, afin de consolider les données et favoriser les réflexions de l'ensemble des acteurs et des territoires concernés par le sujet.

En 2020, La coopération laitière s'est fortement investie techniquement et politiquement dans les travaux de ce groupe et a pu travailler à la formalisation et à la sensibilisation des problématiques rencontrées par la filière laitière de montagne avec des acteurs d'horizons divers (DGPE, ANEM, EPCI dans des territoires de montagne, Députés, Sénateurs, commissariats de massifs etc.).

L'objectif poursuivi par le groupe de travail du CNIEL est la construction d'un plan national lait de montagne qui viserait notamment à construire un cadre fiscal et réglementaire spécifique pour la filière laitière en zone de montagne.

Sur la fin de l'année 2020 un travail de collaboration étroite est engagé avec l'ANEM afin de pouvoir envisager de poser clairement le sujet dans un avenir proche.



Deux perspectives de travaux s'ouvrent pour 2021 sur le sujet :

- Travailler avec l'ANEM pour provoquer une mission parlementaire afin de produire un rapport parlementaire exhaustif sur le sujet en vue de construire un cadre juridique et fiscal spécifique.
- Mobiliser et faire exprimer le réseau de la filière laitière des zones de montagne en mettant en place une plateforme pour faire contribuer les acteurs pour exprimer leurs difficultés et les pistes de solutions auxquelles ils pensent.



Démarches de segmentation : Montagne

Construire une marque ombrelle lait de montagne nationale :

En 2020, un groupe d'acteurs économiques volontaires et motivés de la filière laitière en zone de montagne (producteurs et transformateurs) a réfléchi à la construction d'une marque ombrelle autour du lait de montagne afin de mieux valoriser les laits blancs non-AOP largement présents sur la zone de montagne française.

L'idée est bien d'aller au-delà de la simple application du décret européen et d'aller chercher de la valeur sur tous les segments de marchés et via tous les leviers de la marque premium aux MDD. Sur cette année 2020 La coopération laitière a participé aux travaux du groupe d'acteurs économiques afin d'identifier les leviers de construction d'une telle démarche :

- Le cadre de gouvernance
- Le cadre juridique
- Le mode de fonctionnement potentiel
- La faisabilité opérationnelle

La perspective 2021 est de pouvoir finaliser ce travail et de constituer juridiquement une association et la création de cette marque ombrelle.

Les démarches privées de segmentation

Un vaste champ de segmentations privées se développe depuis 2017 : approche territoriale et solidaire vis-à-vis de l'amont, lait de pâturage, lait issu d'animaux nourris sans OGM, etc.

Comme s'y sont engagés les acteurs dans le plan de filière fin 2017, le Cniel et ses collègues ont rédigé des documents interprofessionnels pour définir des démarches de segmentation bien identifiées permettant une valorisation supplémentaire. Ainsi, le Cniel a publié :

- En avril 2019, un référentiel interprofessionnel pour des produits laitiers « de pâturage ». Il établit les conditions minimales à respecter pour faire usage de la mention « pâturage » pour le lait de vache produit, collecté et transformé en France.
- En janvier 2020, un cahier des charges français pour des produits laitiers issus d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %). Il établit les procédures à mettre en œuvre à chaque étape de la production, de la collecte et de la transformation du lait afin de garantir un produit laitier issu de bovins nourris sans OGM (< 0,9 %).

La coopération laitière s'est fortement impliquée dans la rédaction de ces documents et poursuit l'accompagnement opérationnel des coopératives qui ont choisi de déployer ces démarches. Cet accompagnement est réalisé en coordination avec les sections Nutrition animale et Métiers du grain de La coopération agricole. 2021 devrait être marquée par la publication d'une deuxième version du cahier des charges du Cniel. Cette nouvelle version devrait intégrer des modifications mineures liées à des retours d'expérience terrain auxquels les coopératives engagées ont fortement contribué.

Le Cniel lance fin 2020 une étude pour évaluer dans quelle mesure le consommateur français est prêt à aller vers ce type de produit et quel est le « surcoût » qu'il est prêt à payer pour bénéficier d'un lait issu d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %). Les résultats devraient être disponibles au 1er semestre 2021.

Un échange entre l'association allemande VLOG et le Cniel et ses collègues s'est déroulé en juin 2020. Un travail devrait être engagé en 2021 pour aboutir à une « reconnaissance/équivalence » entre les démarches allemande et française.



i Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

Conduite d'élevage : produire des références, diffuser et accompagner

Bâtiments d'élevage

Un programme de recherche appliquée sur les bâtiments d'élevage bovins laitiers a été mis en place en 2018-2020 par l'interprofession, à la demande de ses collègues. Sa principale ambition est d'apporter des solutions de conception innovantes pour un bâtiment économe, fonctionnel, assurant le confort de l'éleveur comme de ses animaux et adapté au changement climatique. Des outils à destination des éleveurs comme de leurs conseillers sont travaillés.

En 2020, un plan d'action et des recommandations pour lutter contre le stress thermique des vaches laitières ont été élaborés. Ils ont été présentés dernièrement lors d'un webinaire réunissant plus de 300 personnes, et font l'objet de nouvelles publications techniques. Compte tenu des enjeux prégnants, des réflexions sont lancées pour donner suite à ce programme de recherche.

Traite et stockage du lait

Parce qu'il s'agit d'une étape-clé pour une production laitière de qualité, La coopération laitière prend une part active aux travaux menés sur la traite et le stockage du lait au niveau interprofessionnel. En 2020, elle a contribué à la redéfinition du plan d'actions ad hoc du Cniel, en cohérence avec les besoins exprimés par ses coopératives adhérentes. Elle suit également les travaux menés sur ces thématiques, y compris la problématique énergétique et le projet Tank 2020.

Collecte laitière

Nouvellement constitué l'an passé, La coopération laitière a impulsé la dynamique de son réseau des interlocuteurs collecte et froid ferme en 2020, en relayant plus d'une vingtaine d'informations techniques et réglementaires, mais aussi de gestion de crise covid. Elle a également participé à l'élaboration de la fiche afférente au stockage, à la collecte et au transport du lait du guide des bonnes pratiques contractuelles interprofessionnel.

Alimentation des vaches laitières : en améliorer constamment la connaissance et l'amélioration des pratiques



Le Cniel travaille en 2020 pour accompagner les éleveurs et les conseillers à utiliser au maximum le potentiel des fourrages pour produire du lait. Ce projet se décline en deux axes : l'herbe et le maïs. Pour l'herbe, le Cniel a fortement incité à la fusion de deux outils existants pour créer l'application HappyGrass piloté par un consortium d'acteurs. Cet outil regroupe des fonctionnalités sur la gestion de la prairie et celle du pâturage. Un webinaire de présentation de l'outil à destination des producteurs et des laiteries s'est déroulé en novembre 2020.

Le Cniel poursuit, en partenariat avec France Conseil élevage et l'Institut de l'élevage, la publication d'articles présentant les données consolidées de Resalim, outil permettant de valoriser les constats d'alimentation saisis mensuellement par les OCEL dans les exploitations laitières françaises. En 2020, deux nouvelles fiches sont parues : une sur les pratiques d'alimentation dans les exploitations laitières avec robot de traite et une sur un bilan des pratiques d'alimentation à mi-2020.

Enfin, La coopération laitière suit attentivement le déploiement du nouveau plan protéine. Des financements sont disponibles via le plan de relance. Dans ce cadre, le Cniel envoie une contribution à FranceAgriMer fin 2020 pour que le soutien à l'acquisition d'agroéquipements intègre aussi les préoccupations de la filière laitière, à savoir : favoriser le pâturage, concilier la traite robotisée



Conduite d'élevage : produire des références, diffuser et accompagner

avec le pâturage et faciliter la récolte de fourrages issus de prairies et de couverts fourragers en cultures intermédiaires. D'autre part, La coopération laitière échange avec les autres sections de la coopération agricole, notamment la nutrition animale et Luzerne de France, pour assurer une meilleure connaissance des enjeux mutuels sur ce dossier. Les échanges se poursuivent en 2021.

Suivi de l'évolution des structures d'exploitation

2020 est marquée par le lancement de Déclit travail, une application web qui réunit un autodiagnostic et des solutions pour que les éleveurs de ruminants travaillent sereinement. Elle est accessible gratuitement sur : <https://declittravail.fr/>

Par ailleurs, une étude cofinancée par FranceAgriMer et le Cniel est lancée en 2020 pour identifier les leviers de maîtrise des charges en élevages laitiers. Les résultats sont attendus pour 2021.

En 2020, La coopération laitière, à la demande de son conseil de section, initie une réflexion en collaboration avec ses correspondants régionaux, pour recueillir l'avis de jeunes coopérateurs sur leur vision de l'exploitation laitière d'ici à 20 ans. En raison de la crise sanitaire actuelle, les travaux sont décalés en 2021, en distanciel.

Gestion des données

En 2020, le Cniel crée un groupe de travail dédié à la gestion des données, en lien avec le suivi des travaux de Numagri, association multi-partenaire dont l'objectif est de valoriser les différentes données générées dans les filières.

Ce groupe Cniel a pour objet de répondre aux enjeux identifiés pour la filière :

- Avoir une vision d'ensemble de l'écosystème relative à la gestion des bases de données et leur valorisation
- Renforcer la présence et l'influence de la filière laitière dans l'écosystème des acteurs agricoles et agroalimentaires sur le sujet
- Porter les méthodologies, développements et travaux initiés par la filière
- Optimiser la stratégie de valorisation des données en vue de créer de la valeur et maîtriser sa répartition au sein des acteurs.

Il est présidé par un administrateur de La coopération laitière. Les travaux se poursuivent en 2021.

Travaux du CNA sur une expérimentation de l'étiquetage des modes d'élevage

La coopération agricole (lait et viande) participe activement en 2019 et 2020 au groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation (CNA) sur une réflexion autour d'une expérimentation d'un étiquetage des modes d'élevage. La coopération laitière contribue aux travaux en cherchant à faire reconnaître la réalité de la filière laitière et les contraintes des différents maillons de la chaîne. Ces travaux aboutissent à la publication d'un avis du CNA en juillet 2020.



i Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'extranet : <https://extranet.fncl.coop/>

Responsabilité sociétale : engagements des coopératives laitières

La coopération laitière s'implique de manière très active dans la construction des démarches de responsabilité sociétale des filières laitières. Elle s'appuie également sur les travaux conduits par la Direction Compétitivité et Transition écologique de La coopération agricole, qui développe des outils sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour les entreprises coopératives.

Au niveau des interprofessions :

Depuis début 2018, à la demande du conseil d'administration, le Cniel construit, avec ses collègues, une démarche de responsabilité sociétale pour la filière laitière, établie en respectant les principes de la norme ISO 26 000. Un premier socle, finalisé en 2019, fixe les engagements pris par la filière laitière française à horizon 2025. Elle est pilotée par un comité réunissant trois professionnels de chaque collège, tous membres du conseil d'administration du Cniel.

Cette démarche inclus dans la stratégie de la filière laitière est devenue un incontournable pour répondre aux enjeux sociétaux de façon crédible ainsi qu'aux attentes des marchés et permettre la (re)construction de valeur pour le secteur. Elle a pour objectif de :

- Construire une stratégie pérenne, durable, pour la filière laitière, comprise et déployée par les acteurs de la filière et acceptée par la société ;
- Faire valoir nos modèles et mieux valoriser les spécificités françaises et permettre la création de valeur pour l'ensemble des acteurs de la filière ;
- Développer la capacité à répondre aux interrogations des parties prenantes et des clients.

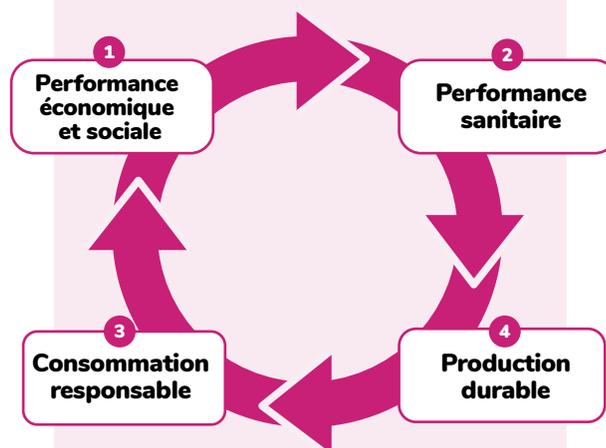
Cette démarche RS s'applique sur un périmètre global, de l'amont à l'aval (production, transformation laitière et désormais commerce, distribution et restauration). Elle se décline en deux volets :

1. Des engagements définis pour chacun des quatre axes afin d'améliorer la responsabilité sociétale de la filière ;

2. Un dialogue avec les parties prenantes externes.

Les engagements pris s'articulent autour de la quadruple performance de la filière : économique et social, sanitaire, alimentaire, environnement & bien-être animal.

Engagements autour de la performance de la filière



1 Performance économique et sociale

Permettre la juste rémunération de l'ensemble des acteurs et l'amélioration des conditions de travail

2 Performance sanitaire

Garantir la haute qualité sanitaire du lait et des produits laitiers français

3 Consommation responsable

Promouvoir une consommation responsable et soutenir un export durable et créateur de valeur

4 Production durable

Respect et contributions positives pour l'environnement et le bien-être animal

Les voici :

- **Axe préservation de l'environnement & respect du bien-être animal :**
 - **Bien-être animal :** déployer des démarches de progrès pour apporter des garanties supplémentaires en faveur du bien-être des animaux ;
 - **Environnement :** améliorer le bilan carbone de la filière laitière (avec un volet élevage et un sur la transformation) ;
- **Axe consommation responsable :**
 - **Information :** informer les consommateurs sur les produits laitiers (nutrition, diversité, etc.) et leurs modes de production (amont / aval) ;
 - **Exportations responsables :** promouvoir un export français durable ;
- **Axe haute qualité sanitaire du lait et des produits laitiers :**
 - **Antibiotiques :** renforcer la garantie d'absence de résidus d'antibiotiques dans le lait et poursuivre la lutte contre l'antibiorésistance par l'usage raisonné des antibiotiques ;
 - **Maîtrise des risques sanitaires :** mieux prévenir les risques sanitaires par l'optimisation des méthodes de surveillance, de contrôle et d'investigation ;
- **Axe économique et social :**
 - **Développement économique :** améliorer la capacité de la filière à rémunérer l'ensemble de ses acteurs (avec un volet production et un sur la transformation) ;
 - **Mieux-vivre :** améliorer la performance sociale de la filière (avec un volet production et un sur la transformation).

Avec l'arrivée du 4^{ème} collège au sein du Cniel, un travail est en cours pour inclure les acteurs du commerce, de la distribution et de la restauration dans les axes définis. Le travail devrait être finalisé en 2021.

Pour valoriser les efforts entrepris, le premier rapport de Responsabilité sociale de la filière laitière est publié en septembre 2020.

La filière poursuit le dialogue avec ses parties prenantes externes. La phase de concertation avec les associations de protection de l'environnement et de protection animale, lancée en novembre 2018, se poursuit en 2020 et en 2021. Une consultation des associations de consommateurs est réalisée en 2020 pour mieux connaître leurs demandes auprès de la filière laitière. Le recueil des attentes des consommateurs en direct est également mis en place pour pouvoir les comparer aux demandes des associations de consommateurs. Des réflexions se poursuivent en 2021 au sein du COPIL RS filière pour ouvrir le dialogue sur d'autres thématiques.

Au niveau individuel :

La coopération laitière s'appuie sur la Direction Compétitivité et Transition écologique de La coopération agricole qui propose des outils pour accompagner les entreprises dans leur démarche RSE au travers notamment un guide du reporting RSE et un MOOC.

La filière caprine met à jour son référentiel RSE

Pour intégrer et diffuser sur le terrain les évolutions de pratiques tant sur le plan environnemental que du bien-être animal, la filière laitière caprine française s'appuie sur un Référentiel de RSE mis en place par l'Anicap depuis 2015. Cette démarche concerne toute la filière : les producteurs au travers du Code Mutuel de Bonnes Pratiques en Élevage caprin (voir fiche Démarche qualité filière) et les entreprises de collecte et de transformation avec une charte d'entreprise. Pour cette dernière, l'enquête auprès des entreprises coopératives et industrielles privées est mise à jour début 2021 avec les chiffres 2020. La consolidation des chiffres est disponible au 1^{er} semestre 2021. Le référentiel de la filière caprine est également mis à jour en réactualisant les éléments de contexte et renforçant les thématiques de plus en plus actuelles (environnement, bien-être animal notamment).



Gouvernance des coopératives laitières

Après plusieurs années de travaux pour permettre aux coopératives laitières de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de leurs modes de gouvernance, La coopération laitière a développé en 2019 un dispositif d'accompagnement associé à des outils d'évaluation des pratiques et de pilotage.

Les objectifs pour les coopératives :

- Développer des approches de la vie coopérative plus structurées
- Se mettre dans une posture d'amélioration continue
- Avoir à disposition des outils de pilotage et d'évaluation

Les objectifs pour La coopération laitière :

- Proposer des outils adaptés et pertinents à ses adhérents
- Assurer une visibilité externe des améliorations et bonnes pratiques



Développement de l'application Cooplait

Cooplait (www.app.cooplait.fr) est un outil d'aide à l'amélioration continue de la gouvernance. Il se présente sous la forme d'une application digitale, accessible depuis tous supports numériques et permet aux coopératives laitières de s'engager dans l'autoévaluation de leurs systèmes de gouvernance.

Cet outil spécialement conçu pour les coopératives laitières donne accès à des grilles d'autoévaluation et permet aux coopératives, depuis leurs espaces personnels sécurisés, de consulter et d'analyser instantanément leurs résultats. Une innovation qui permet à notre réseau d'aborder rapidement et de façon méthodique le sujet de la gouvernance avec leurs élus.

C'est ensuite à chaque coopérative d'analyser ses résultats et d'animer les débats qui en découlent.

Un déploiement à l'automne 2020

Un premier déploiement faisant office de test a été lancé en septembre 2020. Deux objectifs devaient être atteints : sensibiliser les coopératives du conseil de section de La coopération agricole et mesurer les améliorations qui seraient à apporter. Le bilan fut positif et les ateliers individuels ont porté leurs fruits : chaque coopérative a pu s'approprier sans difficulté l'outil et en tirer des premiers axes d'amélioration et de réflexion.

Un déploiement national pour 2021

Pour 2021, Cooplait continuera son déploiement au niveau national et sera accessible gratuitement à tous les adhérents du réseau de La coopération laitière. Seront alors disponibles le questionnaire général balayant l'ensemble de la gouvernance coopérative mais aussi des questionnaires thématiques pour approfondir un ou plusieurs leviers d'amélioration de la gouvernance.



Gestion des risques : anticiper et proposer des solutions concrètes adaptées

Dans le cadre de son projet stratégique, le conseil de section de La coopération laitière mandate un groupe de travail dédié sur la gestion des risques. Cette instance regroupe des administrateurs et des opérationnels de coopératives laitières qui se réunissent à plusieurs reprises depuis fin 2018. L'objectif de ce groupe est d'explorer, développer une expertise et proposer un positionnement sur la gestion des risques concernant les politiques publiques et les outils privés.

Les sujets explorés et les positionnements à date sont les suivants :

- **La PAC post-2020** : une position de La Coopération Agricole est validée en 2020 sur le Plan stratégique National, à la demande de la DGPE. La coopération laitière participe à ces discussions pour porter les spécificités laitières dans la famille coopérative.
- **Les Programmes Opérationnels** : un positionnement technique est réalisé pour pouvoir proposer au ministère des actions à inclure dans le Plan Stratégique National qui intéresseraient les coopératives laitières dans le cas de la mise en place de programmes opérationnels au niveau français. Ces travaux alimentent la position de La Coopération Agricole sur cette thématique, finalisée fin 2020. Des contacts avec la FNPL et la FNSEA sont pris pour échanger avec eux sur ce sujet.
- **Un instrument de stabilité du revenu** : les travaux d'expertise menés au niveau de l'interprofession sont présentés mais la finalisation de cet outil n'a pas pu avoir lieu faute d'accord entre les collègues.
- **Les assurances** : une présentation des assurances (prairies...) existantes est réalisée en 2019. En 2020 la coopération laitière fait appel à un courtier en assurance, Bessé agro, pour expertiser la faisabilité d'une assurance marge laitière pour les jeunes installés. La phase 1 exploratoire est finalisée en janvier 2021. Des contacts sont pris avec la FNPL, la FNSEA et les JA pour leur présenter les premiers travaux et échanger avec eux sur cette thématique. Les travaux se poursuivent en 2021.
- **L'épargne de précaution** : une information des nouvelles possibilités fiscales est présentée aux adhérents en 2019. L'outil Protélis porté par Natup, Groupama et Bioline by Invivo est également présenté ; il s'agit d'une solution de lissage des revenus face aux aléas du marché en agriculture, qui s'applique entre autres au lait.
- **Les marchés à terme** : ces outils présentent un intérêt pour les coopératives laitières mais c'est aux coopératives individuellement de prendre la décision d'y aller. Au niveau de la section, il est souhaité une sensibilisation / information des adhérents, notamment sur les formations disponibles pour les coopératives. Il est souhaité que le Cniel puisse former et expliciter les limites du système par rapport au positionnement et en lien avec la réalité du marché européen aux acteurs de la filière.
- **Les outils de gestion des volumes** : les systèmes mis en place pour les AOP ou le système américain sont jugés intéressants mais peu transposables à l'échelle française pour l'ensemble du lait collecté.



Contractualisation, nouvelles obligations pour les coopératives et impacts de la Covid 19 sur la vie coopérative

L'épidémie de Covid-19 a empêché tout rassemblement de personnes et a compliqué la tenue des assemblées de sections et assemblées générales. Des mesures spécifiques ont été mises en place et reconduites à plusieurs reprises de façon à permettre la continuité de la vie des coopératives tout au long de l'année et aux conseils d'administration de se réunir en ces temps troublés.

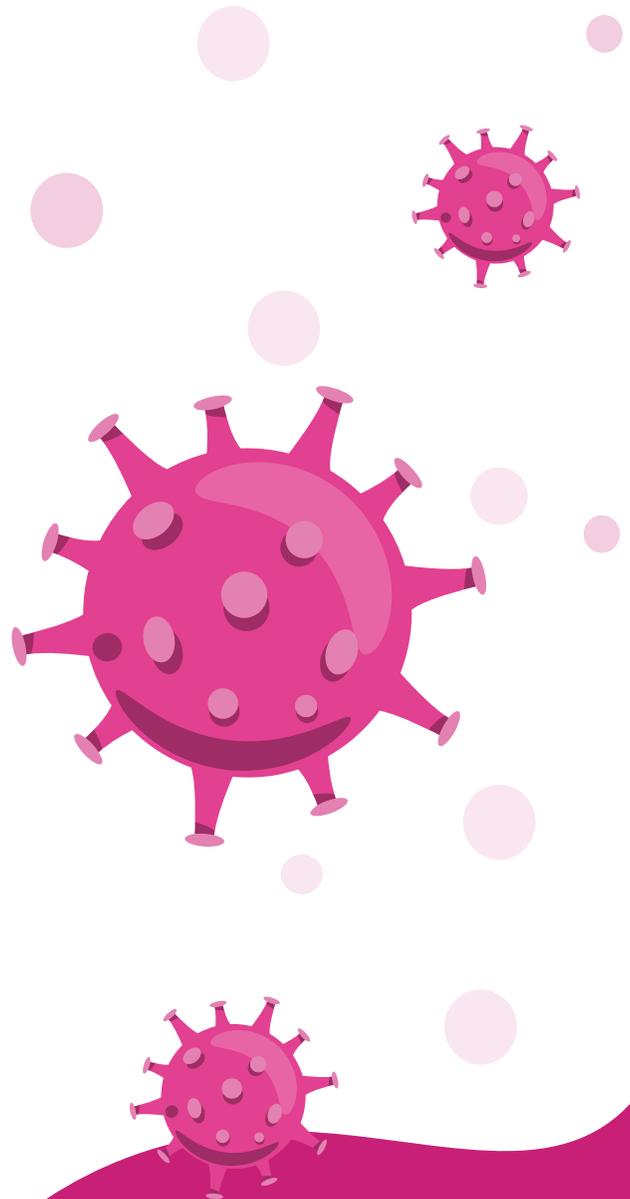
L'année 2020 a vu pour la première fois des assemblées générales de coopératives en visioconférence ou en consultations écrites. Un bilan positif qui augure un déroulé plus serein pour les prochaines échéances.

Par ailleurs, bien que les coopératives laitières se soient rapidement adaptées à ces nouvelles mesures, une incertitude a pesé pendant plusieurs semaines sur le sort des ristournes coopératives et le bénéfice du Prêt garanti par l'Etat (PGE). En effet, les bénéficiaires d'un PGE s'engageaient à ne pas verser de revenus aux sociétaires dans le cadre de l'engagement de responsabilité. Néanmoins, grâce aux efforts de La coopération agricole, le gouvernement a bien reconnu les spécificités du modèle coopératif et affirmé que les ristournes sont bien une constituante de la rémunération de l'associé-coopérateur et ne sont pas assimilables à des dividendes.

Nouvelles obligations d'information à destination de l'associé-coopérateur

L'ordonnance du 19 avril 2019 relative à la coopération prise en application de la loi EGAlim est venue renforcer les obligations des coopératives notamment en matière d'information à destination de l'associé-coopérateur. Que ces informations soient écrites et/ou orales, les coopératives vont devoir prendre de nouvelles habitudes à différents moments de la relation coopérative associé-coopérateur avec un fort accent mis sur le déroulé des assemblées générales.

La compréhension de la rémunération coopérative est mise en avant par l'information donnée en assemblée générale sur les écarts des prix et des indicateurs figurant au règlement intérieur.



Le prix d'objectif

Tout au long de l'année 2020, La coopération laitière s'est engagée à promouvoir auprès de ses adhérents les effets positifs de la loi EGAlim, notamment en termes de rémunération des associés-coopérateurs grâce à la cascade des indicateurs, notamment celui des coûts de production. La coopération laitière s'est interrogée sur la façon la plus efficace et offensive pour faire valoir ces indicateurs dans les négociations commerciales avec la grande distribution. Elle propose aux coopératives laitières de proposer un prix d'objectif lors de chaque assemblée générale correspondant à l'objectif de rémunération de ses associés-coopérateurs durant l'année à venir. A charge pour elle ensuite de démontrer comment ses négociations ont permis ou non d'y parvenir et d'en établir les responsabilités.

La contractualisation obligatoire : parution de nouveaux textes

Si la loi EGAlim a instauré un certain nombre de clauses obligatoires dans les contrats écrits pour tous secteurs agricoles en novembre 2018, certains secteurs sont soumis à la contractualisation obligatoire par décret ou par accord interprofessionnel. La contractualisation obligatoire en vigueur en lait de vache et de chèvre, du fait de la reprise d'un nombre non négligeable de clauses dans la loi EGAlim, devait donc être adaptée et les textes revus de façon à être strictement adaptés aux spécificités de chaque secteur.

Le décret n° 2020-960 du 31 juillet 2020 est paru et a modifié pour la première fois le décret instaurant la contractualisation obligatoire en lait de vache de 2010.

A l'automne 2020, des discussions impliquant La coopération laitière au sein de l'ANICAP pour le lait de chèvre et France Brebis Laitière pour le lait de brebis ont permis d'aboutir à de nouveaux textes prévus pour début 2021.

Ces modifications entraînent quelques aménagements du règlement intérieur. ♦



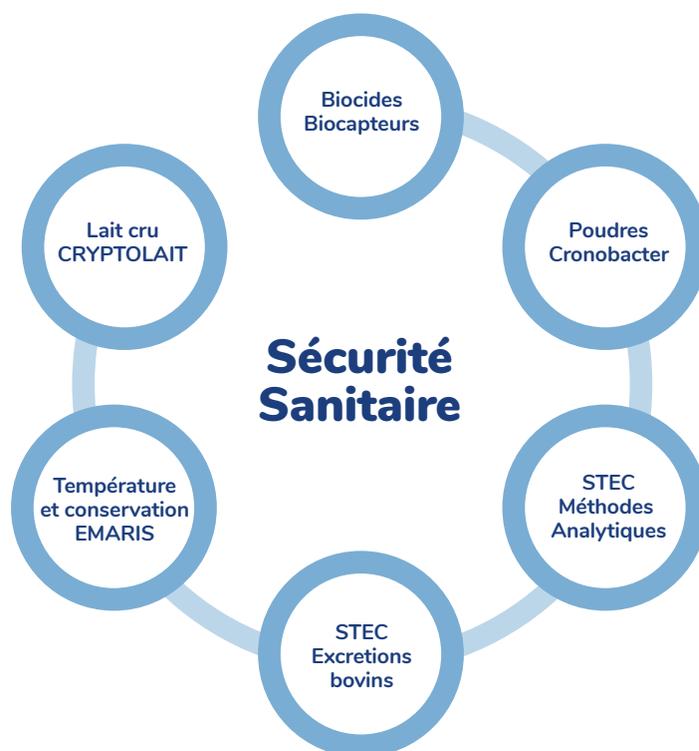
Recherche scientifique laitière : chercher pour trouver

La coopération laitière est investie dans la nouvelle organisation de la recherche interprofessionnelle. Les expertises des coopératives laitières sont engagées auprès des équipes scientifiques du Cniel et des collègues pour la production de connaissances scientifiques et techniques pré-compétitives d'intérêt de filière. La collaboration avec les structures de recherche et académiques constitue un élément favorable d'attractivité des métiers du lait.

Les travaux conduits s'inscrivent dans France, Terre de Lait sur l'axe de la performance de « productions responsables ». Sécurité sanitaire, nutrition et santé, sciences et technologies laitières sont maintenant réunis dans une seule commission « Recherche » présidée par Olivier Cousin (Sodiaal) pour encore plus de choix stratégiques et de passerelles entre les travaux.

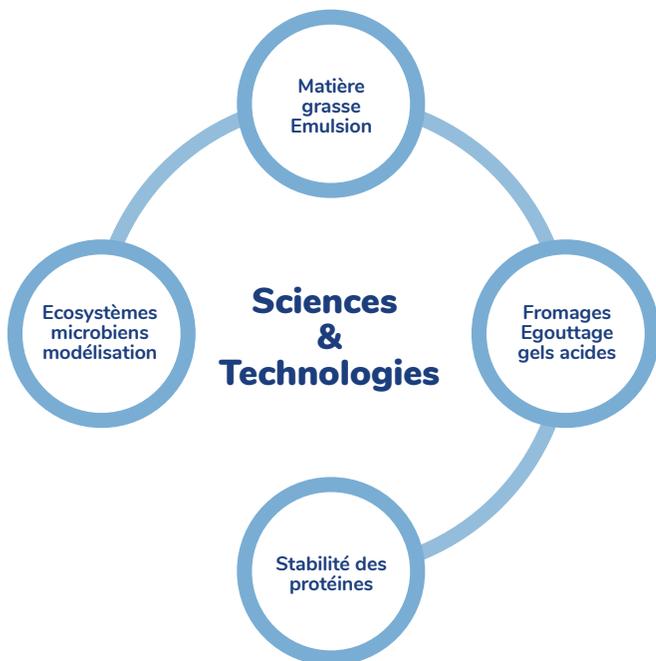
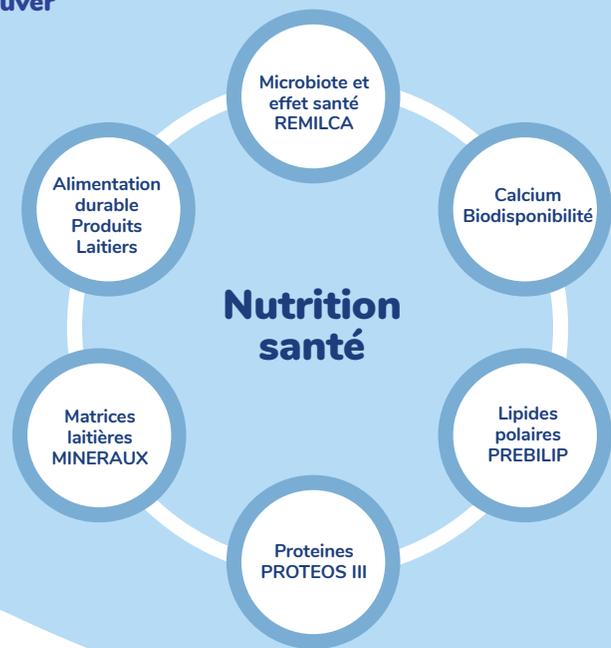
Les nouveaux programmes de recherche valides par le conseil d'administration du Cniel

Pour garantir une **haute qualité sanitaire du lait** et des produits laitiers, les nouveaux projets engagés sont :



Recherche scientifique laitière : chercher pour trouver

Pour mettre en évidence l'essentialité du lait et des produits laitiers, les nouveaux travaux en **nutrition santé** sont :



En **sciences et technologies** les nouveaux projets portent sur les flores technologiques ainsi que les constituants & procédés.



En **microbiologie** les travaux portent à la fois sur les contributions technologiques des ferments utilisés et leur protection dans les matrices laitières.

L'objectif de la recherche au Cniel est de faire progresser les connaissances laitières et de diffuser ces nouveaux acquis auprès des acteurs et des interlocuteurs de la filière. En 2020, pour raison de pandémie de COVID19, aucune journée de restitution n'a pu être organisée. En mars 2021, la journée thématique sur les spécificités de la matière grasse laitière, reportée de 2020, a pris la forme des webinaires des mardis gras du Cniel.

Panorama social 2020

L'évolution du cadre général

Parmi les diverses évolutions légales de l'année 2020, nous retiendrons l'arsenal de mesures sociales déployées par les pouvoirs publics pour faire face à la pandémie du Covid 19 visant notamment l'activité partielle, les arrêts de travail dérogatoires, la protection des personnes vulnérables... que les coopératives laitières ont dû mettre en œuvre, en s'appuyant notamment sur leur branche pour décrypter les textes et faire remonter aux pouvoirs publics les difficultés rencontrées sur le terrain. Ces mesures sociales ont fait l'objet, à date, de 5 lois, plus de 20 ordonnances, 90 décrets, 20 arrêtés et 18 Q/R du Ministère du travail.

Les actions spécifiques au sein de La coopération agricole laitière

Nous pouvons notamment souligner la conclusion d'un accord le 11 mars 2020 portant création d'une annexe à la Convention Collective Nationale des coopératives agricoles laitières, spécifique aux coopératives fruitières des départements de l'Ain, du Doubs et du Jura. Cet accord, répondant aux obligations de restructuration des branches, permet aux coopératives fruitières de conserver leurs spécificités en annexe de la convention collective nationale des coopératives laitières ainsi qu'un dialogue social en région.

Les actions développées en commun avec la FNIL

Les Commissions sociales de La coopération laitière et de la FNIL ont poursuivi, avec un succès partagé, le développement de leur concertation et de leurs actions communes, permettant en particulier :

- le maintien d'un dialogue social constructif avec des points paritaires réguliers d'information sur les impacts de la pandémie dans les entreprises de la transformation laitière ;
- la conclusion de l'accord salarial du 17 juin 2020, malgré une conjoncture particulièrement incertaine, notamment liée à la pandémie, pour les entreprises et des attentes fortes exprimées par les organisations syndicales ;
- le bilan et la reconduction, par avenant du 17 juin 2020, jusque fin 2021, de l'accord du 29 juin 2017 sur la prévention de la pénibilité et le bien-être au travail dans la Transformation laitière ;
- l'ouverture de la négociation concernant les impacts de la réforme du Code du travail sur les

deux CCN (Aménagement du temps de travail sur l'année ; Forfait-jours et droit à la déconnexion ; assouplissements du CDD ; CDI de chantier ; IRP et droit syndical) ;

- la poursuite des travaux d'un groupe d'experts chargé de faire des recommandations en vue d'un rapprochement des deux CCN de la transformation laitière, dans le cadre de la restructuration des branches ;
- le pilotage des travaux du groupe formation ATLA qui a notamment :
 - contribué aux travaux multibranches dans le cadre :
 - de la mise en place du nouvel OPCO OCAPIAT regroupant notamment les branches de la production agricole, du secteur alimentaire (coopération agricole et industries alimentaires) et la production maritime ;
 - de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (accord sur les certifications éligibles à la Pro A, financement de l'alternance, reconduction de la contribution conventionnelle, impacts de la réforme ...) ;
 - participé aux actions menées par le CNIEL sur l'attractivité des métiers et des formations du secteur laitier (partenariat Léo Lagrange, animation autour d'une mini chaîne de fabrication au SIA) ;
 - contribué activement au projet de création d'une formation expérimentale « Compagnon Fromager », avec un partenariat entre les Enil(s) et les Compagnons du devoir, qui a permis le recrutement de 6 jeunes en apprentissage à la rentrée 2020 ;
 - œuvré pour le déploiement de la convention de partenariat entre l'Afpa, le réseau des Enil(s) et ATLA ayant pour objectif d'attirer, former et intégrer dans les entreprises laitières des publics très éloignés de l'emploi ou en reconversion ;
 - contribué aux travaux de la CPNEFP transformation laitière ;
- la poursuite des travaux de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) Transformation laitière, qui a, entre autres :
 - déterminé les coûts des contrats d'apprentissage dans le secteur laitier pour transmission à France Compétences ;

- validé les travaux concernant le renouvellement de l'inscription au RNCP des CQP laitiers au regard du nouveau cadre des certifications professionnelles, nécessitant une rénovation des référentiels des 10 CQP laitiers ;
- permis, malgré le contexte, dans le cadre du Jury national paritaire, l'attribution de 113 nouveaux CQP laitiers et transversaux, confortant l'intérêt des entreprises et des salariés pour ce dispositif de développement et de reconnaissance des compétences ;
- la poursuite de la réflexion sur la transformation des CQP laitiers en Titres et la création d'un titre Fromager ;
- la réalisation et la présentation aux entreprises et partenaires sociaux des résultats de l'enquête annuelle des données sociales dans la transformation laitière.
- une participation active aux travaux de l'Observatoire de La coopération agricole, ayant privilégié le développement des synergies avec l'Observatoire des Industries alimentaires. Parmi les études en cours, on pourra notamment citer celles sur la rénovation du répertoire des métiers ; l'évolution des métiers du transport et de la logistique ; la pratique et le développement de l'alternance (dont l'apprentissage) ;
- la conclusion et l'obtention de l'arrêté d'extension des 3 accords du 21 janvier dont celui sur les formations éligibles à la Pro-A ;
- la conclusion d'un accord du 1^{er} décembre sur la formation professionnelle dans le secteur alimentaire prévoyant notamment des mesures d'assouplissements dans la mise en œuvre des dispositifs en redonnant des capacités de financement aux entreprises notamment pour poursuivre le développement des CQP ; en dynamisant le recours au CPF dans l'intérêt partagé des entreprises et des salariés. 🍯

Les actions partagées au sein de La coopération agricole et du secteur alimentaire

Nous pouvons retenir pour cette année 2020 :

- la participation aux travaux du COPIL de suivi de l'accord portant sur la mise en place d'une mutualisation des fonds relatifs à la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (PEAEC) au sein de La coopération agricole ;
- la participation active aux travaux de la Commission Ressources humaines de La coopération agricole ayant favorisé la convergence des analyses et l'adoption de positions communes sur les principaux dossiers sociaux ;
- la contribution aux réflexions menées sur l'attractivité de La coopération agricole ;
- la préparation du dossier de mesure de la représentativité patronale de La coopération agricole dans le champ de la CCN de La coopération laitière ;
- la poursuite d'une contribution active au déploiement des nouvelles instances de l'OPCO OCAPIAT (Conseil d'Administration, Commission sectorielle paritaire du secteur alimentaire, Comités paritaires régionaux...) et à la mise en œuvre de la politique de formation du secteur alimentaire, notamment dans le cadre du programme sur l'attractivité des métiers et des formations de l'agroalimentaire, initié en 2016, ayant notamment permis de refondre le site alimétiers.com et de développer la promotion des besoins en compétences des entreprises du secteur sur les salons et les réseaux sociaux ;





LA COOPÉRATION AGRICOLE
LAITIÈRE

La coopération laitière

42 rue de Châteaudun
75314 PARIS Cedex 09

Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

Twitter : @coop_laitieres

Facebook : @cooplaitieres

cooperatives-laitieres.coop